VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 19 mars 2013 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DL/MG

N° 001482

Aménagement Urbain - Rectification du plan de financement prévisionnel de la délibération N° 1467 du 29 janvier 2013 pour le projet de liaison cyclable (accessible aux piétons) avec passerelle de franchissement (projet PER)

Affiché le :

Le mardi 19 mars 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pourvoir à M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

ABSTENTION :
Jean-Louis de Longeaux
Christian PANOT
André Lecourt
Elise ISNARD
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

Il est rappelé au conseil que par la délibération n°1467 du 29 janvier 2013, le conseil avait approuvé le principe de la réalisation des projets labellisés PER, sous réserve d'un soutien financier suffisant, avec dans un premier temps la réalisation d'une liaison cyclable (accessible aux piétons) avec passerelle de franchissement du Calavon, et dans un deuxième temps la réalisation d'un relais vélo.

Le coût estimatif du premier projet (liaison cyclable) a été évalué à 350 000 € HT et le plan de financement prévisionnel présenté dans la délibération n°1467 du 29 janvier 2013 avait été fixé comme suit :

Coût prévisionnel (HT) :	**350 000,00 €**
Fond Ministériel Mutualisé (17,96% de 96 000 €)	17 241,60 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 (35% de 150 000 €)	52 500,00 €
Contractualisation annuelle avec le Conseil Général de Vaucluse	72 600,00 €
Région PACA dans le cadre de sa politique en faveur des déplacements en vélo	87 000,00 €
Autofinancement – Ville d'Apt	120 658,40 €

Suite à des échanges plus poussés avec certains des partenaires financiers, l'estimation des subventions mobilisables a été modifiée depuis lors.

Au titre de la DETR 2013, il avait été considéré que ce projet de liaison cyclable et piétonne faisait partie de la catégorie des investissements concernant la voirie et les équipements communaux pouvant bénéficier d'une subvention d'un taux compris entre 25% et 35% pour une dépenses subventionnable plafonnée à 150 000 € (soit une estimation de la subvention de 35% x 150 000 € = 52 500 €).

Suite à un entretien avec le secrétaire général de la sous-préfecture d'Apt, il a été approuvé que ce projet puisse faire partie de la catégorie suivante d'opérations susceptibles d'être subventionnées : « Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ». La dépense subventionnable de cette catégorie est de 230 000 € et le taux de subvention appliqué est de 25 à 35%. Un taux de subvention majoré (40 à 45 %) peut être octroyé au profit des projets présentant une dimension de développement durable et de protection de l'environnement, s'inscrivant dans le contexte du « Grenelle de l'Environnement». Le projet de la ville d'Apt a pour but de promouvoir et inciter le développement des déplacements doux sur la commune d'Apt, ce qui rejoint l'objectif de développement de moyens de transports durables du « Grenelle de l'environnement ».

Dans ce contexte, un taux de subvention majoré peut s'appliquer à ce projet et une subvention au titre de la DETR 2013 d'un montant suivant peut être sollicitée : 45% x 230 000 € = 103 500 €.
En ce qui concerne la subvention sollicitée auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des déplacements en vélo, un montant de 87 000 € avait été estimé dans un premier temps. Suite à une estimation plus précise des travaux nécessaires pour la réalisation des itinéraires cyclables du projet, une subvention d'un montant de 83 400 € a été calculée depuis lors.

Considérant, qu'au titre de la DETR 2013, une subvention d'un montant de 103 500 € peut être sollicitée au lieu du montant de 52 500 € estimé dans la délibération n°1467 du 29 janvier 2013;

Considérant, qu'une subvention d'un montant de 83 400 € peut être sollicitée auprès de la Région PACA dans le cadre de sa politique en faveur des déplacements en vélo, au lieu du montant de 87 000 € estimé dans la délibération n°1467 du 29 janvier 2013;

LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte, que le plan de financement prévisionnel pour la réalisation d'une liaison cyclable

(accessible aux piétons) avec passerelle de franchissement du Calavon peut dorénavant être fixé comme suit :

Coût prévisionnel (HT) :	**350 000,00 €**
Fond Ministériel Mutualisé (17,96% de 96 000 €)	17 242,00 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 (45% de 230 000 €)	103 500,00 €
Contractualisation annuelle avec le Conseil Général de Vaucluse	72 600,00 €
Région PACA dans le cadre de sa politique en faveur des déplacements en vélo	83 400,00 €
Autofinancement – Ville d'Apt	73 258,00 €

Autorise, Monsieur le Maire à établir et signer tout document nécessaire en vue d'informer les différents partenaires de ce nouveau plan de financement prévisionnel.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL